

## **PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

---

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

- \*\*\* priorité forte
- \*\* priorité moyenne
- \* priorité faible

## 1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau **XX** : enjeux et objectifs liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	***	Conforter l'offre en gîtes de reproduction dans l'habitat	Contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II utilisant des gîtes bâtis	/	Sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Plan régional Chiroptères, entretien des voiries, stratégie CEN
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	MAE T, contrat N2000, animation	Chiroptères de l'annexe II	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0), landes sèches (4020) ?	Sylviculture, agriculture	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, PNRVA, ZSC FR8301095 « lacs et rivières à loutres »
		Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	MAE T, contrat N2000, charte, animation	Chiroptères de l'annexe II	Forêts alluviales (91E0)	Agriculture	conditionnalité des aides PAC, PNRVA
		Limiter les facteurs contraignant la ressource alimentaire	animation	Toutes les espèces de chauves-souris	/	Agriculture	/
Préserver les habitats d'intérêt européen	*	Maintenir les habitats en bon état de conservation	MAE T, contrat N2000, animation	/	Mégaphorbiaie (6430) Prairies maigres de fauche (6510) Forêts alluviales (91E0)	/	PHAE2 / PDRH, conditionnalité des aides PAC, PNRVA, stratégie CEN

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible

Tableau XX : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats potentiels ou déjà identifiés	Agriculture, sylviculture	Cartographie CHANE, PNRVA
		Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats et habitats d'espèces	Agriculture, sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Suivi CEN Auvergne / Alter-Eco, Plan régional Chiroptères
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Animation				
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Animation	Toutes les espèces de chauves-souris de l'annexe II			
		Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Etude				
		Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Etude				

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible

**Tableau XX : récapitulatif des objectifs de développement durable**

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs				
			Protéger	Entretien	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris d'intérêt communautaire	Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	***		X	X		
	Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	X	X	X	X	X
Habitats d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'intérêt européen	*		X	X	X	
Objectifs transversaux	Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**				X	X
	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**					X
	S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	X			X	

(1)\*\*\* priorité forte, \*\* priorité moyenne, \* priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les chauves-souris, puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but essentiel est de sauvegarder les espaces vitaux de ces espèces : les gîtes de reproduction, leurs abords immédiats et les territoires de chasse que forment les milieux ouverts (prairies pâturées, prairies de fauche, mégaphorbiaies...) et les milieux forestiers (haies feuillues, ripisylves, bosquets et forêts). Les surfaces en habitats d'intérêt communautaire sont minoritaires.

## **2. ACTIONS ENVISAGEES**

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

**G** : entretenir, restaurer (gérer)

**E** : suivre, surveiller, inventorier (étudier)

**C** : communiquer, valoriser

**A** : animer le docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

Tableau XX : présentation synthétique des actions

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver la capacité d'accueil du site pour les chauves-souris	Conforter l'offre en gîtes de reproduction dans l'habitat	G1. Accompagner la prise en compte des chauves-souris dans les travaux de rénovation du bâti	***	Animation, contrat N2000	Aide aux propriétaires de bâtiments pour la rénovation des toitures et accès	Propriétaires de bâtis	Propriétaires de bâtis	Au cas par cas sur les 6 ans du docob	Ponctuel	
		G2. Créer des gîtes de secours en cas de menace sur une colonie établie	**	Animation, contrat N2000, autres	Création de gîtes bâtis dédiés aux chauves-souris, en cas de menace sur un gîte connu	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Collectivités, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du docob	Ponctuel	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G3. Favoriser les pratiques agricoles extensives sur les prairies	***	MAE T, contrat N2000	Entretien des prairies pour favoriser la diversité floristique, la qualité du fourrage et la production d'insectes	Agriculteurs, propriétaires	Agriculteurs, propriétaires	Dès la 1 <sup>ère</sup> année	A calculer Toute la SAU déclarée à la PAC	
		G4. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	***	Contrat N2000, charte	Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers ; CRPF, syndicat des propriétaires sylvicoles	Au cas par cas, dès la 2 <sup>ème</sup> année	A calculer Surface forestière	
		G5. Maitriser l'usage du foncier en ciblant les habitats remarquables	**	Animation, autres	Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion	Propriétaires, communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du docob	A calculer « minimum X ha » surf. en HIC	
	Maintenir voire améliorer les connexions écologiques entre les habitats	G6. Maintenir, voire conforter le réseau bocager et assurer un entretien adapté	***	MAE T, contrat N2000	Entretien raisonné des structures bocagères - amélioration par plantations complémentaires	Agriculteurs, Propriétaires	Agriculteurs, Propriétaires	Dès la 1 <sup>ère</sup> année	A calculer réseau existant + 2% ?	
	Limitier les facteurs contraignant la ressource alimentaire	G7. Adapter la prophylaxie du cheptel au risque parasitaire et à la préservation des chaînes alimentaires	***	Animation	Animation en vue d'engager une réflexion et une adaptation si nécessaire des pratiques prophylactiques sur les troupeaux	Structure animatrice	Prescripteurs locaux, éleveurs, gestionnaires, chambre d'agriculture, GDS	Dès la 2 <sup>ème</sup> année	A calculer Toute la SAU déclarée à la PAC	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les habitats d'intérêt européen	Maintenir les habitats en bon état de conservation	G8. Maintenir les habitats de landes	**	Contrats N2000	Mettre en œuvre des opérations ponctuelles de rajeunissement de landes voire un entretien pastoral	Propriétaires, structure animatrice	Agriculteurs	Au cas par cas	A calculer (surface en 4020)	
		G9. Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	*	Animation, contrat N2000	Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site	Structure animatrice	Propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires	A partir de la 2 <sup>e</sup> année	A calculer Surface du périm N2	
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	E1. Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés	?	Animation	Mettre à jour la cartographie CHANE sur les extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC	Structure animatrice	Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'IC	Dès la 1 <sup>e</sup> année	A calculer Surface en N2 non couverte par la carto	
	Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	E2. Etudier l'utilisation des terrains de chasse par les chauves-souris	***	Animation	Identifier les corridors structurants et les zones de chasse préférentielles des chauves-souris, évaluer la ressource alimentaire de ces zones.	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 <sup>e</sup> année, étude corridors à coupler avec E3	A calculer Surface du périm N2	
		E3. Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	***	Animation	Etudier les échanges démographiques entre les colonies connues de chauves-souris	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 <sup>e</sup> année, à coupler avec E2	Nb de gîtes connu	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
-----------------------------------	-----------------------	-----------------------	----------	---------------------	--------------------------	----------------------------	--------------------------	------------	-----------------------------	--------------------------------

Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	C1. Diffuser une information régulière sur le Docob et sa mise en œuvre	**	Animation	Diffuser le Docob, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle	Structure porteuse	Structure animatrice, communautés de communes, mairies	Dès la 1 <sup>è</sup> année	Copil + propriétaires	
		C2. Organiser des animations pédagogiques autour des chauves-souris	**	Animation	Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs	Structure porteuse	Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement...	A la demande	Minimum : Copil + propriétaires	

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	***	Animation	Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets	Structure porteuse	Structure animatrice	Dès la 1 <sup>ère</sup> année	Surface des périm N2	
		A2. Faire réaliser des diagnostics individuels d'exploitation	***	Animation, MAE T	Identifier les surfaces à enjeu environnemental intégrées à la SAU et préconiser les MAE T adaptées à leur gestion durable	Agriculteurs	Structures compétentes en ingénierie agri-environnementale	Dès la 1 <sup>ère</sup> année	A calculer Toute la SAU déclarée à la PAC	
		A3. Faire réaliser des diagnostics bocagers individuels	***	Animation	Identifier les éléments bocagers intégrés à la SAU et préconiser les techniques les plus adaptées à leur gestion durable	Structure porteuse	Mission Haies Cantal	Dès la 1 <sup>ère</sup> année	A calculer réseau existant	
	Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	A4. Assurer une expertise locale au cours des évaluations d'incidences, en appui des services de l'Etat	***	Etude	Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études	Etat	Structure porteuse, Structure animatrice	Dès la 1 <sup>ère</sup> année, au cas par cas	Surface des périm N2	
	Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	A5. Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	**	Etude	Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.	Structure porteuse	Structure animatrice	Annuellement dès la 1 <sup>ère</sup> année	Surface des périm N2	